

Circonscriptions tarifaires de France Télécom



Initiateur : France Télécom.

Date : 15 janvier 1994, mise en place des " zones locales élargies glissantes ". Elles s'appuient sur un découpage établi au milieu des années 50 en raison des lieux d'implantation des centraux téléphoniques et des contraintes techniques de l'époque.

Objectif : appliquer au sein du périmètre et des zones limitrophes (y compris celles extérieures au département) un tarif réduit dit " tarif local ".